

Charte de Fonctionnement des Groupes de Travail FRNIX

Version applicable au 1er Janvier

1 Objet et Mission

Les Groupes de Travail (ci-après "GT") de FRNIX ont pour vocation de favoriser l'échange d'expertise entre membres, de définir des bonnes pratiques sectorielles et de produire des ressources techniques et stratégiques au bénéfice de la communauté internet française.

2 Thématiques des Groupes

Pour le cycle actuel, trois groupes sont constitués :

- **GT 1 - IXP & Écosystème** : Maillage territorial, développement du peering et stratégies d'interconnexion en France. Réservé aux IXP
- **GT 2 - Opérations Techniques** : Sécurité du routage (RPKI, BGP), mesures de mitigation (Anti-DDoS) et ingénierie de formation.
- **GT 3 - Gouvernance & Stratégie** : Souveraineté numérique, résilience des infrastructures et Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE).

3 Composition et Éligibilité

- **Membres uniquement** : La participation est strictement réservée aux entités membres de FRNIX à jour de leur cotisation sauf dérogation ponctuelle.
- **Unicité** : Chaque membre ne peut désigner qu'un seul représentant titulaire par Groupe de Travail.
- **Numerus Clausus** : Afin de garantir la qualité des échanges, chaque groupe est limité à **10 participants**.
- **Sélection** : En cas de candidatures excédentaires, FRNIX effectuera une sélection basée sur la diversité des acteurs (Opérateurs, Hébergeurs, Contenus, etc.) et la motivation exprimée.
- **Invités extérieurs** : Sur proposition du Pilote du groupe, des experts non-membres (institutions, chercheurs, autorités) peuvent être invités ponctuellement pour éclairer un sujet précis.

4 Fonctionnement, Assiduité et Suppléance

- **Fréquence** : Les réunions se tiennent en visioconférence (1h par mois).
- **Assiduité (Règle des 3 absences)** : La présence est fondamentale. Tout participant cumulant **3 absences** (consécutives ou non) sur le cycle annuel sera automatiquement exclu du groupe. Sa place sera proposée à un membre sur liste d'attente.

- **Suppléance** : La participation est nominative. Toutefois, en cas d'empêchement, le titulaire peut désigner un suppléant de sa propre entreprise. Ce remplacement doit être signalé au Pilote au moins 48h à l'avance. La présence du suppléant valide l'assiduité du titulaire.

5 Déontologie et Règles de Conduite

- **Confidentialité (Chatham House)** : Les participants sont libres d'utiliser les informations reçues, mais ne peuvent révéler ni l'identité ni l'affiliation des personnes à l'origine de ces informations, sauf accord explicite.
- **Conformité au Droit de la Concurrence (Anti-Trust)** : Les participants s'interdisent formellement d'échanger des informations sensibles sur le plan concurrentiel. Sont strictement proscrits les discussions portant sur : les politiques tarifaires, les marges, la répartition de clients ou de territoires, et les stratégies commerciales confidentielles. Le Pilote a autorité pour interrompre immédiatement tout échange s'écartant de cette règle.
- **Neutralité Commerciale** : Les GT sont des espaces de travail technique et non commercial. Toute démarche de prospection ("pitch"), promotion de produits ou services propres à un membre est interdite durant les sessions.

6 Livrables et Propriété Intellectuelle

- **Production** : Les GT ont pour objectif de produire des livrables (Livres blancs, notes techniques, recommandations).
- **Validation** : Avant toute publication officielle, les livrables sont soumis à la validation de la Direction/du Conseil d'Administration de FRNIX pour s'assurer de leur cohérence avec la mission de l'association.
- **Paternité** : Les livrables sont publiés sous la marque FRNIX. Les participants ayant contribué aux travaux seront cités nominativement (sauf demande d'anonymat).

7 Protection des Données

Les coordonnées professionnelles des participants (email) seront partagées au sein du groupe pour faciliter les travaux collaboratifs, dans le respect du RGPD. En acceptant cette charte, le participant consent à ce partage restreint.